



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 7 juin 2021

Opération de destruction d'une charbonnière illégale dans la commune de Bandraboua au lieu-dit « Mapouéra »

Le 2 juin dernier, la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie a procédé à la destruction au lieu-dit « Mapouéra », d'une charbonnière illégale d'un volume de 90 m² dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976).

La Préfecture rappelle que la pratique du charbonnage est strictement réglementée. Des actions de surveillance sont régulièrement menées par les services de l'État, afin de préserver l'environnement et les ressources en eau.

Les contrevenants à la réglementation s'exposent à des poursuites au titre du Code Forestier.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976